

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **24**
Nombre de votants : **37**
Date de convocation : **06/12/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 31 OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : VIREMENT DE CREDITS

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER
N.MON (Thuir) à R.OLIVE
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)

Monsieur Francis AUSSEIL est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

BUDGET PRINCIPAL : VIREMENT DE CREDITS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT le vote du budget principal 2018 en date du 30 Mars 2018,

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée que les crédits budgétaires affectés aux charges de personnel s'avèrent être insuffisantes pour clôturer l'année budgétaire du budget principal 2018.

Aussi, au regard de l'augmentation des frais de remboursement aux communes liés à la restauration scolaire, ainsi qu'aux remplacements non prévisibles du personnel sur divers services (longue maladie, maternité, accidents...),

Il convient de prévoir un virement de crédits suffisants pour assurer les règlements de ces charges de personnel.

Le conseil doit autoriser la passation des virements de crédits suivants, de chapitre à chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre à réduire		Chapitre à augmenter	
	Chapitre 011 Charges à caractère général		Chap.012- Charges de personnel	
Virement	011-617	- 100 000,00	012-64111	+ 30 000,00
			012-64118	+ 10 000,00
			012-6218	+ 60 000,00
TOTAL CHAP.APRES VIREMENT		3 481 748,04		3 623 929,83

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT INCHANGE : 12 305 162,00

Le Président **DEMANDE** au Conseil de valider la décision modificative présentée pour l'équilibre des opérations comptables des dépenses de la section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE le virement de crédits ainsi défini ci-dessus.

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires.

DIT que copie de la présente sera transmise au Trésorier Principal dès qu'elle sera rendue exécutoire.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Bené OLIVE

